

COMPTAGE SAISON 2019/2020



**LA PLACE DES ARTISTES
FEMMES
PROGRAMMÉES
DANS LE SPECTACLE
PUBLIC**

SYNDICAT NATIONAL
DES ENTREPRISES
ARTISTIQUES ET CULTURELLES

“syndeac



ÉDITO

LE SYNDEAC S'ENGAGE POUR PROGRESSER DANS LA PARITÉ DE LA PROGRAMMATION ENTRE FEMMES ET HOMMES

Engagement tenu !

Le Syndeac a souhaité mettre en œuvre lui-même le comptage des programmations des spectacles imaginés et réalisés par des femmes dans le réseau des scènes publiques.

Cet engagement répond à un double constat. La feuille de route ministérielle pour l'égalité adoptée en 2018 prévoit des objectifs de progression chiffrés, mais cette mesure n'a toujours pas été mise en œuvre faute d'une remontée des chiffres par les lieux ! Quinze ans après la parution du premier rapport de Reine Prat et alors que le diagnostic est posé depuis longtemps, notre secteur du spectacle vivant est à la traîne, gravement à la traîne. On ne peut plus se contenter d'un constat intuitif et ne plus agir. Le comptage répond à une volonté d'objectivation pour favoriser une prise de conscience dont la solution appartient d'abord aux professionnels eux-mêmes. Le travail que nous avons réalisé avec *Les Archives du spectacle* sur la base de la saison 2019/2020 nous permet d'agréger des résultats contrôlés, vérifiés par nos adhérents, et en définitive incontestables. Nous faisons le choix de publier des résultats nationaux et non par lieu : le but est de donner un électrochoc à toutes celles et tous ceux qui, malgré l'évidence, continuent de dénier une réalité qui ne peut être acceptée de la part d'un secteur dont la ressource provient d'abord de l'impôt.

Deux chiffres sont édifiants. Seuls 35% des spectacles programmés dans notre réseau de scènes publiques sont réalisés par des femmes. Mais nous allons plus loin en proposant un tout nouvel indicateur chiffré, celui du potentiel de public : compte tenu du nombre de représentations inférieur et des jauges plus petites, les créatrices ne présentent leurs spectacles qu'à 31% du public potentiel, soit 2,5 fois moins que les hommes. Comment faire l'impasse sur l'enjeu de l'accès aux publics, alors même que nous défendons l'idée d'un service public de la culture ? Ces deux seuls chiffres sont sans appel. Le détail par champ disciplinaire ou par label n'apporte que des nuances à la marge. Le phénomène est systémique et donc structurel.

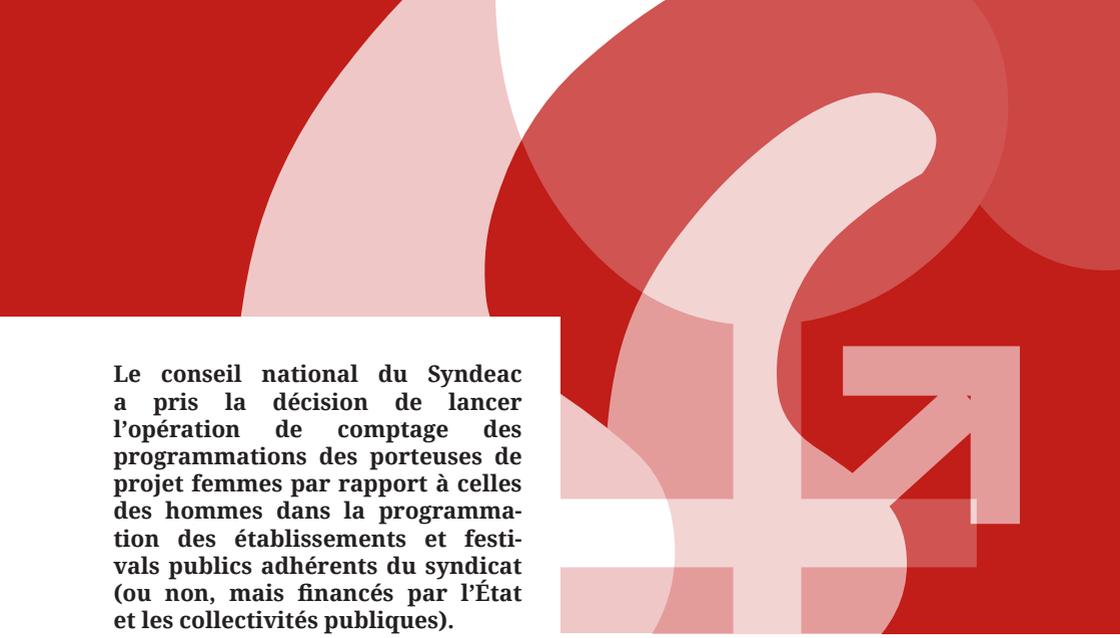
Il nous faut agir ensemble :

- Le Syndeac demande à ses adhérents de faire progresser ces chiffres deux fois plus vite que ce que prévoit la feuille de route pour l'égalité : +20% au lieu de 10% par an pour les lieux et festivals ayant un chiffre inférieur ou égal à 25% ; plus 10% au lieu de 5% par an pour les lieux et festivals ayant un chiffre situé entre 25% et 40% (décision du conseil national du 25 octobre 2021).
- Le Syndeac considère que le non-respect de cette progression et la non-atteinte de la parité devront constituer un des critères d'évaluation du renouvellement des directions. Pour ce faire, il demande que les objectifs de progression soient précisément inscrits dans le cadre des Conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO).
- Le Syndeac réalisera un comptage annuel national tant que la parité ne sera pas atteinte, garantie et stabilisée. Ces chiffres seront rendus publics.
- Le Syndeac organisera annuellement un colloque national sur la question des inégalités de genre dans la production et la diffusion du spectacle vivant, en mobilisant ses délégations régionales.
- Enfin, le Syndeac réclame une augmentation massive des moyens de production : les financements publics accordés aux équipes artistiques dirigées par des femmes doivent faire l'objet d'un rééquilibrage rapide, et cette responsabilité relève, elle, des seuls pouvoirs publics, collectivités territoriales et Direction régionale des affaires culturelles. Le Syndeac demande en particulier que, dans le cadre des moyens nouveaux en faveur des équipes artistiques dégagés par le plan de relance et par la loi de finances, les nouveaux crédits disponibles soient alloués à 66% aux équipes artistiques dirigées par les femmes. L'objectif de la parité dans les subventions doit être affiché, et pour y parvenir, un déséquilibre momentané semble indispensable.

Le Syndeac affiche une volonté sans faille en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et le mandat qui s'achève a pris des décisions fortes dans tout ce domaine. Le comptage constitue, nous le pensons, un outil essentiel d'une politique en faveur de l'égalité.

Pour le bureau

Nicolas Dubourg,
Président du Syndeac



Le conseil national du Syndeac a pris la décision de lancer l'opération de comptage des programmations des porteuses de projet femmes par rapport à celles des hommes dans la programmation des établissements et festivals publics adhérents du syndicat (ou non, mais financés par l'État et les collectivités publiques).

En effet, alors que cette question devait être mise en œuvre par le ministère de la Culture dans le cadre de la feuille de route ministérielle pour l'égalité entre les femmes et les hommes, l'opération n'a pu être réalisée à ce jour par les services de la DGCA (Direction générale de la création artistique). Les outils envisagés, encore non opérationnels, ont bloqué la possibilité pratique d'y parvenir. Par ailleurs, au regard de la sensibilité du sujet, une pratique de comptage homogène entre tous les opérateurs concernés devait être garantie afin de disposer d'un observatoire impartial et garant de la juste application identique des indicateurs choisis. C'est la raison pour laquelle il a été décidé de solliciter *Les Archives du spectacle* pour faire ce travail, source de cette première étude dont nous publions les données agrégées. Nous renouvelerons chaque année le comptage de la saison écoulée et espérons ainsi que cette restitution publique de chiffres très parlants contribuera à une prise de conscience de l'ensemble des professionnels et générera une évolution forte et volontaire que nous appelons de nos vœux.

Les données publiées aujourd'hui ont été soumises au premier contrôle des directions de théâtres et de festivals, et les corrections proposées ont été elles aussi vérifiées à nouveau, ce qui permet de réduire la marge d'erreur. La notice méthodologique du comptage est en annexe du présent document, elle se fonde exclusivement sur les programmes de saison.

MISE EN SCÈNE : 35 % DE FEMMES CONTRE 65 % D'HOMMES

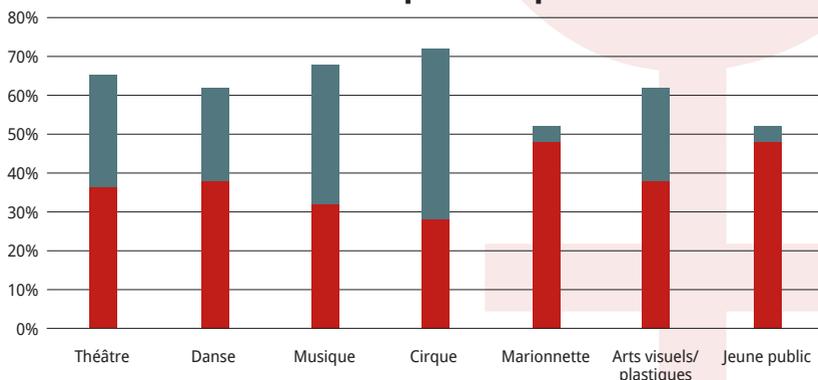
Les spectacles mis en scène par des femmes ne représentent que 35% des spectacles programmés dans les théâtres, scènes pluridisciplinaires et festivals de notre réseau professionnel, alors que 65% des spectacles programmés sont mis en scène par des hommes.



Le même écart est observé, tous champs disciplinaires confondus, ce qui conforte le caractère structurel de l'observation statistique. Seules deux disciplines ont des résultats plus proches de la parité sans l'atteindre tout à fait. Il s'agit de :

- *la marionnette, avec 47% de spectacles programmés mis en scène par des femmes ;*
- *les spectacles «jeune public», avec également 47% de spectacles programmés mis en scène par des femmes.*

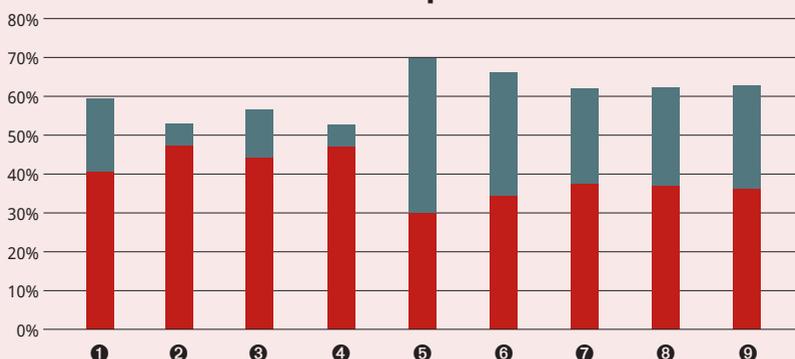
- Ventilation par discipline -



La répartition de la programmation selon le label apporte des nuances sans changer la structure du déséquilibre :

- *L'écart est plus marqué dans les pôles nationaux cirque qui programment des spectacles mis en piste par 70% d'hommes contre 30% de femmes ;*
- *Les scènes pluridisciplinaires, qu'elles soient scènes nationales (67% d'hommes contre 33% de femmes) ou SCIN (Scènes conventionnées d'intérêt national (64% d'hommes contre 36% de femmes) s'inscrivent dans la statistique moyenne ;*
- *Les théâtres nationaux (64%/36%) et les festivals (65%/35%) confirment la tendance observée.*

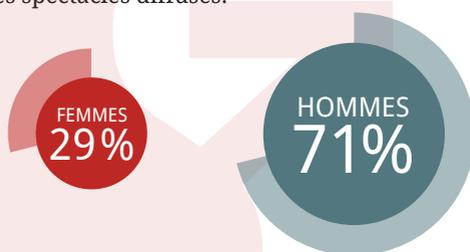
- Ventilation par lieux -



- 1 Centres dramatiques nationaux 2 Centres de développements chorégraphiques nationaux
3 Centres chorégraphiques nationaux 4 Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public
5 Pôles nationaux du cirque 6 Scènes nationales 7 Scènes conventionnées d'intérêt national
8 Théâtres nationaux 9 Festivals

TEXTE – AUTRICE/AUTEUR : 29% DE FEMMES CONTRE 71% D'HOMMES

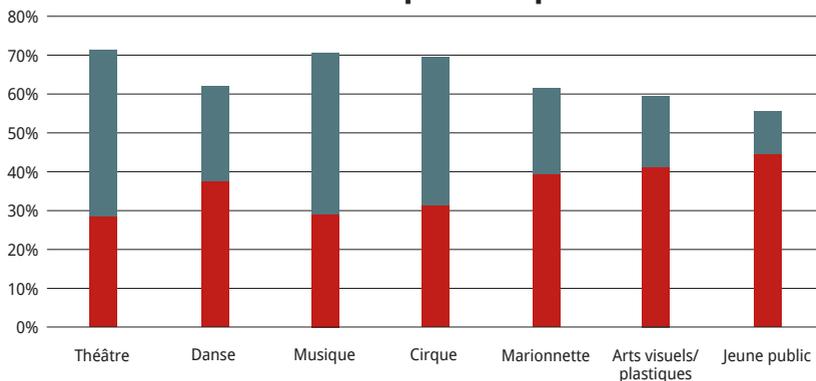
Les spectacles programmés dans le réseau des scènes publiques sont très majoritairement des spectacles écrits par des hommes, à 71%. Les autrices ne signent que 29% des spectacles diffusés.



Cet écart se retrouve quel que soit le champ disciplinaire concerné, avec des atténuations relatives dans trois disciplines :

- *Le secteur chorégraphique atténue l'effet observé globalement tout en conservant la structure du déséquilibre entre femmes et hommes auteurs de pièces chorégraphiques (37% d'autrices contre 63% d'auteurs).*
- *Même le secteur de la marionnette qui, sur d'autres items, s'approche de la parité, n'y parvient pas sur la question des auteurs : 37% des spectacles de marionnettes ont une femme pour autrice contre 63% d'hommes.*
- *Les textes jeune public sont mieux répartis entre femmes (44%) et hommes (56%).*

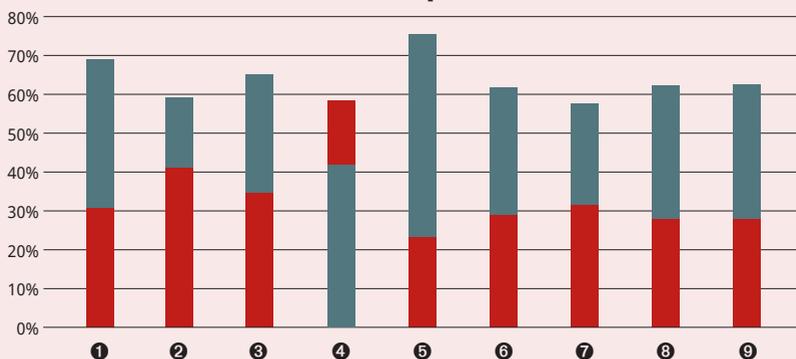
- Ventilation par discipline -



Même écart important, quel que soit le label, avec trois nuances à relever :

- *Les femmes autrices sont majoritaires dans les spectacles diffusés par les CNAREP (Centre national des arts de la rue et de l'espace public) avec 57% de femmes contre 43% d'hommes.*
- *Les femmes autrices sont moins mal représentées dans les spectacles diffusés par les CCN (Convention collective nationale), mais le déséquilibre reste notoire avec 35% de femmes contre 65% d'hommes.*
- *Les CDCN (Centre de développement chorégraphique national) diffusent davantage les spectacles dont les autrices sont des femmes à 48% contre 52% pour les auteurs hommes.*

- Ventilation par lieux -



- 1 Centres dramatiques nationaux 2 Centres de développements chorégraphiques nationaux
3 Centres chorégraphiques nationaux 4 Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public
5 Pôles nationaux du cirque 6 Scènes nationales 7 Scènes conventionnées d'intérêt national
8 Théâtres nationaux 9 Festivals

ARTISTE AU PLATEAU : 41% DE FEMMES CONTRE 59% D'HOMMES

La comptabilisation des artistes femmes au plateau dans le cadre des spectacles diffusés par les opérateurs publics constitue un indicateur d'une nature relativement différente. Elle est nécessaire, car elle contribue à une représentation de la place des femmes dans la société actuelle. Cette donnée n'est cependant pas directement liée à la programmation, mais souligne les choix des porteuses et porteurs de projet dans leur distribution propre.

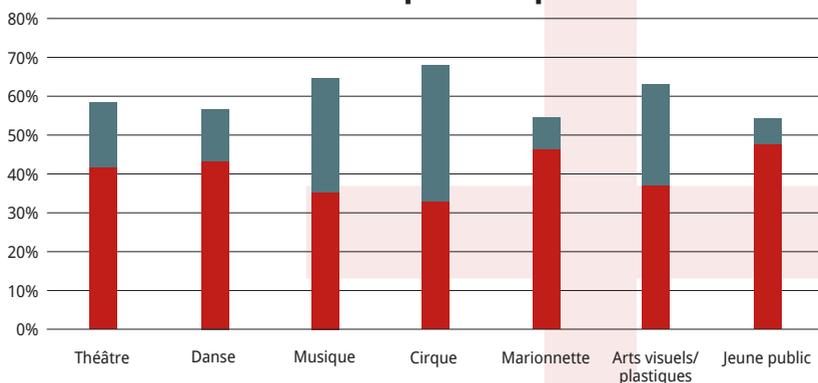
Il n'est pas indifférent de noter l'écart sensible dans la présence des femmes dans les distributions des spectacles diffusés dans le réseau des scènes publiques : les femmes représentent 41% des artistes au plateau contre 59% des artistes hommes.



La répartition des artistes entre femmes et hommes au plateau est atténuée pour les secteurs du jeune public (47%/53%) et de la marionnette (46%/54%).

● *Tous les autres champs disciplinaires se situent dans la moyenne observée des données agrégées et démontrent un effet de structure.*

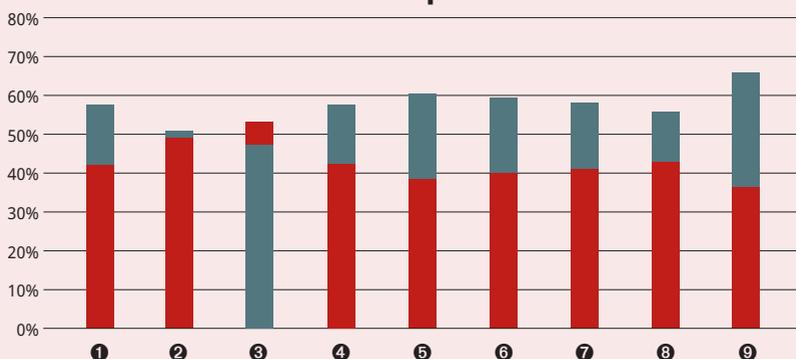
- Ventilation par discipline -



La répartition de la présence des femmes et des hommes au plateau, selon le label, appelle deux observations contradictoires :

- *D'une part, les lieux labellisés du secteur chorégraphique CCN et CDCN diffusent des spectacles où la parité est atteinte ou proche de l'être. On observe 51 % des femmes au plateau dans les spectacles diffusés dans les CCN et 49 % de femmes au plateau dans les CDCN. Le champ chorégraphique se révèle quasi égalitaire au plateau.*
- *En revanche, les festivals programment de façon très majoritaire des spectacles où les hommes artistes présents au plateau sont ultra-majoritaires : 65 % contre 35 % de femmes. Il s'agit de l'écart le plus élevé selon la nature de l'opérateur qui diffuse.*
- *Tous les autres labels se situent dans la moyenne agrégée.*

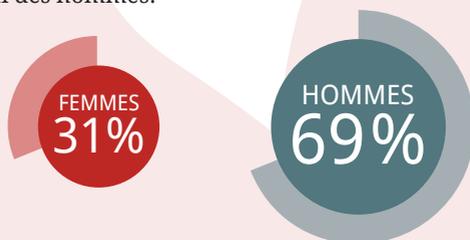
- Ventilation par lieux -



- ❶ Centres dramatiques nationaux ❷ Centres de développements chorégraphiques nationaux
 ❸ Centres chorégraphiques nationaux ❹ Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public
 ❺ Pôles nationaux du cirque ❻ Scènes nationales ❼ Scènes conventionnées d'intérêt national
 ❽ Théâtres nationaux ❾ Festivals

POTENTIEL DE PUBLIC : 31% DE FEMMES CONTRE 69% D'HOMMES

Le groupe de travail égalité femmes-hommes du syndicat a proposé de mesurer l'exposition offerte aux artistes, et de mesurer ainsi le potentiel de spectateurs susceptible de voir les spectacles des femmes porteuses de projet par rapport à ceux des hommes. Il s'agit d'une donnée qui n'avait jamais été envisagée et dont les résultats apportent un éclairage très important. Force est de constater que les femmes porteuses de projet sont programmées essentiellement dans des salles plus petites offrant des jauges réduites et réduisant ainsi l'exposition publique qui leur est permise. Le potentiel de spectateurs pour les femmes programmées se révèle plus de deux fois inférieur à celui des hommes.

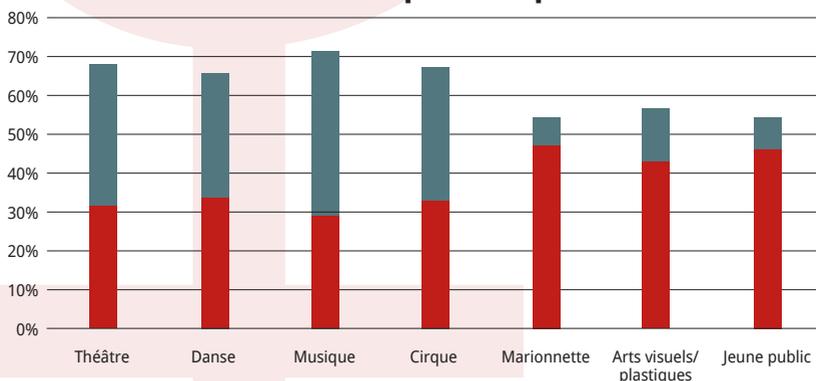


A l'instar de ce qui est observé en termes de programmation femmes/hommes, on retrouve les deux mêmes exceptions disciplinaires :

- *La marionnette offre aux femmes programmées un potentiel de spectateurs de 48% contre 52% aux hommes, la parité est presque atteinte ;*
- *Le jeune public bénéficie de la même tendance, même si elle est légèrement inférieure : (46%/54%).*

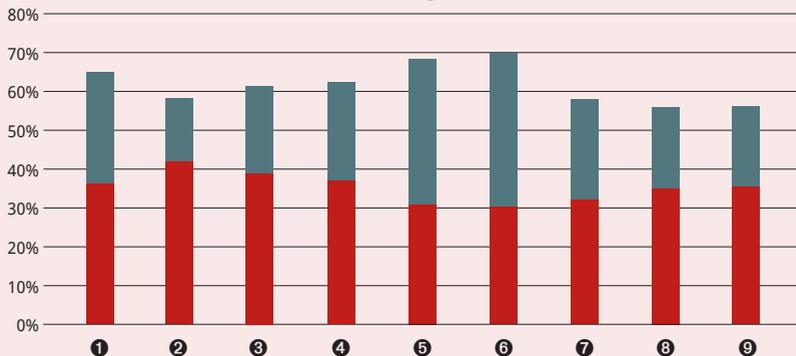
Tous les autres champs disciplinaires confirment la statistique générale et se situent dans une moyenne très basse.

- Ventilation par discipline -



L'influence des labels sur cette donnée est inexistante. Tous, quelles que soient leurs différences, produisent le même effet et confirment la statistique générale.

- Ventilation par lieux -



- ① Centres dramatiques nationaux ② Centres de développements chorégraphiques nationaux
③ Centres chorégraphiques nationaux ④ Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public
⑤ Pôles nationaux du cirque ⑥ Scènes nationales ⑦ Scènes conventionnées d'intérêt national
⑧ Théâtres nationaux ⑨ Festivals

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Contextualisation

Le Syndeac s'est appuyé sur la base de données constituée par Les Archives du Spectacle. Le site regroupe 106 178 spectacles, 280 009 personnes, 56 013 organismes, 1 837 œuvres, soit un catalogue conséquent de données, suivi année après année, duquel il est possible de procéder à des extractions.

La méthodologie de comptage est primordiale. En effet, ce comptage a vocation à être suivi et il est intéressant de conserver les mêmes critères année après année afin d'analyser l'évolution des indicateurs.

Périmètre de l'étude

En 2021, nous avons choisi de publier les chiffres de la saison 2019/2020. Précisons que le chiffrage a été établi sur la base de la programmation initiale, c'est-à-dire telle que publiée par les structures et ne tient donc pas compte des annulations et des reprogrammations.

Lieux constituant le panel

Le comptage se focalise sur :

- les théâtres nationaux et les établissements labellisés par l'État (y compris les Scènes conventionnées d'intérêt national) ;
- certains festivals d'ampleur qui ont été sélectionnés par le comité de pilotage de l'étude ;
- l'ensemble des établissements adhérents du Syndeac (même non labellisés).

Traitement des données

Après l'extraction des données chiffrées «brutes», un traitement statistique par Les Archives du spectacle a été effectué à partir d'un cahier des charges préparé par le Syndeac et amendé par le comité de pilotage du projet.

QUELQUES POINTS MÉTHODOLOGIQUES SONT AINSI À SOULIGNER :

- Les chiffres bruts sur lesquels reposent ces calculs sont ceux collectés par Les Archives du spectacle, sur la base des plaquettes publiées par les structures elles-mêmes. Il a cependant été procédé à un envoi de ces données aux adhérents du Syndeac pour qu'ils puissent nous renseigner sur toute éventuelle information manquante.
- Les chiffres publiés ici reposent sur le nombre de représentations programmées de chacun des titres. Ainsi le spectacle d'une chorégraphe programmé pour deux représentations n'est pas égal au spectacle d'un metteur en scène qui serait programmé pour six représentations.
- Un·e artiste programmé·e en tant que metteur·se en scène/chorégraphe/concepteur·se et auteur·trice compté·e deux fois : une fois en tant qu'auteur·trice et une fois comme artiste porteur·se de projet.
- Les adaptateurs·trices de texte sont pris en compte parmi les auteurs·trices mais pas les traducteurs·trices.
- Dans le cas des collectifs, pour chaque spectacle, le nombre est rapporté à 1 ($1H + 1F = 0,5H + 0,5F$).
- Dans les cas de remplacement de distribution, ou de reprise, une seule personne a été prise en compte.
- Le potentiel de jauge est un calcul reposant sur les jauges officielles de salle. Il peut arriver que ces jauges soient volontairement réduites, au regard du dispositif scénique par exemple.
- Ne sont pas comptés les spectacles « purement » musicaux comme les concerts par exemple (en revanche, les spectacles pluridisciplinaires comportant un aspect musical le sont), les rencontres, les ateliers, les projections, « les rendez-vous », les bals, etc.
- Les spectacles joués dans le cadre d'un festival et associés à la programmation du lieu sont pris en compte. Les festivals qui font l'objet d'une plaquette propre sont comptés à part.
- Il a semblé pertinent de ne pas seulement étudier le nombre de spectacles programmés, mais aussi de considérer la visibilité offerte aux artistes. L'indicateur utilisé est la « jauge offerte » (trois représentations dans une salle à 500 places = 1500).



SYNDICAT NATIONAL
DES ENTREPRISES
ARTISTIQUES ET CULTURELLES

“syndeac

20 rue Saint Nicolas 75012 Paris
Tél : 01 44 53 72 10
Contact@syndeac.org
www.syndeac.org

